

« Galypette n°4 » : Egalité, équité, inégalités justes / injustes

marjorie.galy@wanadoo.fr / http://www.toileses.org

☞ Équité : forme d'égalité juste parce que proportionnée à un critère de justice. (Nathan)

☞ Justice sociale : ensemble des principes à un moment et dans une société donnée qui régissent la définition et la répartition équitable des droits et des devoirs des membres de la société. (Nathan)

	Ex ante « A la naissance »	Pendant les processus économiques et sociaux	Ex post « A l'arrivée »
Type d'égalité	<u>Egalité des droits</u> (Egalité formelle)	<u>Egalité des chances</u> (Egalité théorique, « leurre » ?, floue)	<u>Egalité des conditions de vie</u> (dite aussi des résultats ou sociale) (Egalité réelle)
Dispositifs possibles	Impôts forfaitaires Intervention de l'Etat minimale, financement des pouvoirs régaliens (sécurité intérieure et extérieure, infrastructures de transport) Pas de volonté de redistribution voire redistribution inversée.	Impôts proportionnels Traitement inégalitaire et compensateur justifié seulement s'il opère en faveur des plus désavantagés c'est-à-dire si les inégalités de traitement servent à compenser des inégalités de départ (de dotation initiale : discriminations, handicap naturel ou socio-culturel). Protection sociale contre les risques sociaux. Redistribution horizontale	Impôts progressifs, fourniture de services publics larges et universels Agir aussi et <u>en plus</u> <i>ex post</i> pour réduire les inégalités à l'arrivée. Fourniture de services et infrastructures gratuites ou quasi-gratuites à tous sans distinction (éducation, santé, sécurité, culture...) Double effet redistributif : au moment du prélèvement et au moment de la distribution. Redistribution verticale
Principe de justice	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement égalitaire. Inégalités sont naturelles, il faut laisser le marché (<i>main invisible</i>) opérer car il est le moins mauvais système d'allocation des ressources, le plus efficace. • L'intervention de l'Etat réduit l'efficacité et est libéricide. 	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement inégalitaire. Principe d'équité / inégalité des chances : aides ciblées, « <i>discrimination positive</i> ») • Les inégalités sont acceptées (justes) lorsqu'elles résultent des différences de mérite de chacun (d'où l'opposition à la progressivité qui désinciterait à l'effort). En revanche, on refuse les inégalités qui résultent des dotations économiques, sociales et culturelles de départ (ex. % enfants PCS 5 et 6 doués en CPGE, bourses au mérite, ZEP, quota travailleurs handicapés dans les grandes entreprises...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement inégalitaire du prélèvement mais souvent égalitaire de la prestation. Principe d'équité / inégalités des conditions • L'ordre spontané résultant du marché est inégalitaire et ces inégalités sont injustes puisqu'elles dépendent de la chance à la naissance et du hasard (le marché reproduit et accroît les inégalités), il faut donc chercher à réduire les inégalités pour accroître la justice sociale et le bien être du plus grand nombre (cohésion sociale). • Pas de liberté réelle sans égalité réelle.
Contexte	Interdiction des privilèges, révolution française (1789) et américaine.	Un haut niveau d'inégalités peut être accepté et perçu comme juste si il existe une forte mobilité sociale, au moins potentiellement dans l'esprit des individus. Cf. mythe du « self made man » aux USA	Moyennisation de la société, homogénéisation des modes de vie, effacement du sentiment d'appartenance à une classe sociale, gommage des clivages sociaux (au moins symboliquement).
Limites	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte fiscale minimale car contrainte par la capacité fiscale des plus pauvres. • Accroissement des inégalités réelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fort niveau d'inégalités possible, ghéttoïsation des esprits (communautarisation de la société, risque que les particularismes l'emportent sur l'universalisme citoyen) • Ces mesures ne s'attaquent pas à l'ensemble des processus inégalitaires, elles font souvent comme si le mérite n'était pas lui-même distribué inégalement dans la population (par exemple l'esprit d'entreprise est plus fort chez les enfants d'entrepreneur, le goût de l'effort intellectuel est plus fort chez les enfants de parents diplômés etc) 	<ul style="list-style-type: none"> • Paradoxe : plus on réduit les inégalités des conditions, plus la frustration est grande et plus la demande d'égalité est forte (infinie) donc dangereuse car menace les libertés individuelles et la propriété privée (« <i>passion pour l'égalité</i> », Alexis DE TOCQUEVILLE) • Le traitement égalitaire en matière d'école ou de culture par exemple génère des inégalités : les théâtres publics sont sur-consommés par les catégories supérieures alors que tous les citoyens les financent.
		Justice distributive	Justice commutative
		Liberté > égalité	Egalité > liberté